

Le mémoire

À l'issue du stage ou de l'expérience professionnelle qui en tient lieu et après agrément du sujet, le candidat doit produire un mémoire, qui fera l'objet d'une soutenance, comprenant trois parties:

- une première partie contenant l'attestation de l'employeur certifiant la période, le lieu et les missions confiées pendant le stage (**les attestations en langue étrangère doivent obligatoirement être traduites en français**) et la demande d'agrément du sujet de mémoire **complétée et signée par un « professeur des universités, maître de conférences, professeur associé, maître de conférences associé, enseignant titulaire d'une habilitation à diriger des recherches, enseignant titulaire d'un doctorat, tous intervenant dans des formations du domaine des sciences de gestion, » avec, dans la mesure du possible, l'avis de l'entité d'accueil (avis recommandé pour un stage et une alternance).**

Nota : les services rectoraux s'assurent de la présence de la notice d'agrément et de l'attestation de la structure d'accueil (une convention de stage ne convient pas). **Si les documents ne sont pas fournis, le candidat n'est pas convoqué.**

- une deuxième partie (de quatre pages au maximum) présentant, d'une part, l'organisation dans laquelle s'est effectué le stage ou dans laquelle l'expérience professionnelle a été acquise et, d'autre part, le travail réalisé par le candidat au sein de cette organisation ;
- une troisième partie structurée de **50 pages au maximum** (hors annexes et bibliographie) qui fait l'objet de la soutenance, développant un sujet directement en rapport avec la ou les missions effectuées par le candidat et la formation théorique découlant des enseignements du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

Le candidat peut demander l'agrément de son sujet de mémoire auprès d'un professeur des universités, un maître de conférences, un enseignant titulaire d'une habilitation à diriger des recherches ou un enseignant titulaire d'un doctorat, tous intervenant dans le domaine des sciences de gestion, de son choix et à tout moment, dès lors qu'il remplit les conditions d'accès au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion. Il n'est pas tenu de passer par les services rectoraux à cette fin, mais il peut les solliciter, dans les délais impartis, s'il n'est pas en lien avec un enseignant-chercheur.

Les attendus du mémoire doivent permettre de valider les compétences suivantes :

- élaborer une problématique correspondant à une situation professionnelle traitée par le candidat au cours de son stage ;
- mobiliser les outils méthodologiques pertinents pour résoudre la problématique ;
- mobiliser des références académiques et professionnelles pertinentes pour éclairer sa démonstration ;
- présenter les résultats et les commenter ;
- faire des recommandations en cohérence avec la problématique et les résultats obtenus.

Les attendus de la soutenance orale doivent permettre de valider les compétences suivantes :

- choisir les points clés de sa présentation ;
- mobiliser des outils de communication adaptés ;
- interagir avec le jury (compréhension des questions et capacité à y répondre de manière pertinente).